



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 22/07/2021

Communiqué de presse

Sujet du communiqué

Fête de l'Aïd al-Adha : la mobilisation des services de l'État a permis d'empêcher l'abattage et la commercialisation illicites de près de 650 moutons

Dans le cadre de **la fête de l'Aïd-al-Adha**, qui a démarré cette année le 20 juillet, les services de l'État ont organisé des opérations de surveillance et de contrôles pour assurer le respect des règles relatives à la protection animale et de l'environnement, et pour garantir la sécurité sanitaire des animaux destinés à être consommés.

Une vingtaine de contrôles ont été effectués par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et les forces de l'ordre, dans les semaines et jours précédant la fête.

Ces opérations, dont le ciblage repose notamment sur des signalements de particuliers ou de mairies, ont permis d'empêcher la commercialisation illicite de près de 650 moutons, brebis ou agneaux, dont :

- 108 ovins qui ont été saisis chez un éleveur, en raison de l'absence de traçabilité de ces animaux ;
- 122 ovins, destinés à être vendus vivants à des particuliers en toute illégalité, qui ont été saisis dans un centre de rassemblement clandestin dans le secteur de Mitry-Mory ;
- la saisie de 390 agneaux, dont la valeur marchande est estimée autour de 60 000 euros. Si ces animaux étaient transportés avec un abattoir agréé pour une destination déclarée, des recoupements d'informations et des échanges avec les autorités espagnoles ont toutefois permis d'établir qu'ils étaient en réalité destinés à être commercialisés de manière illicite.

Des enquêtes judiciaires sont en cours pour que ces faits soient poursuivis et sanctionnés.

La DDPP rappelle que seuls les animaux abattus dans les abattoirs agréés font l'objet d'une inspection vétérinaire permettant de garantir la salubrité de la viande.

En Seine-et-Marne, **trois abattoirs disposent de l'agrément nécessaire pour abattre des ovins**, dont un abattoir agréé temporairement pour la seule période de l'Aïd. Cette année, les services vétérinaires ont supervisé l'abattage de près de 4500 ovins dans ces établissements, afin de veiller au respect des règles relatives à la protection animale et à la sécurité alimentaire.



Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

